

Commission Administrative Paritaire catégorie B

DECLARATION LIMINAIRE

du jeudi 05 mars 2026.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Ce jour, nous allons traiter une prolongation de stage, ainsi qu'une proposition de licenciement après plusieurs propositions de postes.

L'UNSA Défense souhaiterait que les propositions de postes pour réintégration ou restructuration soient en corrélation avec le cursus, les compétences de l'agent et son lieu géographique.

L'UNSA Défense constate que sur cette campagne CREP 2026. Ce dialogue professionnel structurant semble devenir un instrument de pression managériale. Cette régulation implicite de parcours fragilise l'adhésion des personnels, elle installe un climat de défiance préjudiciable à la qualité du dialogue social.

L'UNSA Défense déplore le nombre d'objectifs qui ne respectent pas les critères SMART et les objectifs à tiroir. Il est défini dans certains cas un nombre d'objectifs à respecter. Il apparait des généralités, insuffisamment individualisés et parfois dépourvus d'échéances temporelles. Certains d'entre eux peuvent être déterminés alors qu'ils ne dépendent pas de l'agent, et risque de devenir non pertinents ou pires non atteints.



L'UNSA Défense s'interroge sur le positionnement de certains évaluateurs. Les agents de catégorie B sont parfois notés par des collaborateurs de catégorie C ou des personnels militaires de catégorie inférieure, sans lien hiérarchique fonctionnel clairement établi. Un malaise professionnel peut être ressenti par le personnel évalué. La légitimité de ces évaluations et le dialogue pourrait être remis en cause.

L'UNSA Défense relève encore trop fréquemment des appréciations stéréotypées, il en résulte un décalage avec les niveaux de compétences appréciés. L'aptitude à exercer des fonctions supérieures demeure insuffisamment reliée aux perspectives de carrières. La reconnaissance et la progression professionnelle semble s'éloigner.

L'UNSA Défense reste vigilante concernant l'intégration des lignes directrices de gestions par les employeurs. De nombreux efforts locaux restent à fournir. Le résultat de cette communication sera évalué quant au nombre de dossiers pour lequel la CAP B sera saisie dans les semaines à venir.

L'UNSA Défense rappelle qu'à quelques jours de la journée internationale pour les droits des femmes, il y a encore des inégalités de traitement entre les genres. Malgré un arsenal législatif existant, les inégalités persistent. *L'UNSA Défense* agit concrètement en luttant contre les discriminations sur le terrain et en portant la voix des agents auprès de l'administration. Nos espaces de travail doivent être des lieux d'émancipation.

L'UNSA Défense souhaite pour les personnels de catégorie B mais également pour tous les autres agents du ministère l'inscription dans la loi d'un arrêt de travail spécifique, sans jour de carence, et des aménagements professionnels, ainsi qu'un congé menstruel.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires nous vous remercions pour votre écoute et nous espérons des dialogues fructueux dans l'intérêt des agents et dans le respect de cette CAP qui se mobilise pour porter les valeurs de notre ministère.

